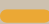





La Cabanette



Belle rentrée à tous !

	Vie communale	p. 2-9
	Vie associative	p. 10-11
	Vie sociale	p. 12-14
	Culture	p. 15
	Dossier	p. 16-17
	Retrospective	p. 18
	Agenda	p. 19
	Conseils municipaux	p. 20-29
	Tribunes libres	p. 30
	Numéros utiles	p. 31
	L'histoire d'Aubignan	p. 32

CABANETTE N° 102 - PUBLICATION TRIMESTRIELLE
SEPT 2023
Éditeur : Mairie d'Aubignan
Tél : 04 90 62 61 14
Courriel : communication@aubignan.fr

1 place de l'Hôtel de Ville
84810 AUBIGNAN

Directeur de la publication :
Siegfried BIELLE, MAIRE

Rédaction et mise en page :
Service communication

Création : Service communication

Crédit Photos : Photothèque municipale

Impression : Imprimerie MG
84210 Pernes les fontaines

Tirage : 3000 exemplaires
Dépôt légal : octobre 1995.
N°ISSN : 1266-7072



«Vivre Aubignan » présente «En, famille»

Anthony et Cécilia Paoli ont intégré l'association « Vivre Aubignan » avec l'ouverture d'« En Famille » leur glacier installé au 280 Av. Frédéric Mistral.

Frère et sœur, ils réfléchissaient depuis longtemps à entreprendre ensemble et créer quelque chose de nouveau sur Aubignan qui concernerait aussi les familles Aubignanaïses.

C'est fait ! Et depuis leur ouverture début juillet, on peut dire que c'est une affaire qui roule.

Anthony et Cécilia ont opté pour des horaires larges de 8h30 le matin à 22h00 en non-stop, du lundi au samedi, en se relayant sur la journée.

L'enseigne ne propose pas uniquement de délicieuses glaces soigneusement sélectionnées.

Vous pourrez vous y restaurer avec une offre variée de paninis, croque-monsieur, frites accompagné d'un verre de vin ou d'une bière ou d'une crêpe à l'heure du goûter. Pour les plus petits, softs, friandises, granitas et autres douceurs sont également proposées.

Anthony et Cécilia préparent aussi des formules « Petit-déjeuner » les matins pour les parents et les enfants avant ou après l'école.

Bien décidés à s'intégrer dans le tissu économique local, ils ouvriront également lors de manifestations communales festives comme la camarguaise ou la fête votive.

Anthony relève un nouveau défi en se lançant dans la restauration. Il a suivi à la lettre toutes les formations nécessaires et plus encore, afin d'accomplir son rêve : ouvrir un commerce dans sa ville, Aubignan.



La proximité avec les gens, la clientèle locale, l'ambiance de ce village devenu une ville, lui plaisent et en famille avec Cécilia, ils comptent bien faire prospérer leur commerce.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

En famille, 280 avenue Frédéric Mistral

Renseignements : 06 51 86 46 61

Heures d'ouverture :

du lundi au samedi 8h30-22h

Le mot du Maire...



Chères Aubignanaïses, chers Aubignanaïses,

J'espère que vous avez tous passé un bel été, avec votre famille et vos amis, en vacances ou en voyage, et que vous avez pu « recharger vos batteries ».

La municipalité cet été a travaillé en ce sens à offrir à chacun la possibilité de passer des moments festifs, culturels, des moments de détente.

La soirée « Grillades » a enchanté les seniors, les 4 soirées de la fête votive ont offert un panel de festivités différentes chaque jour.

Les flâneries ont regroupé les amoureux de musique, la bibliothèque a proposé ses « ballotins » à thème et « surprise » la camarguaise a été reporté au samedi 7 octobre à cause d'une météo vraiment trop insécurisante pour les

professionnels de l'abrivado et le public.

L'accueil de loisirs « les petites canailles » a reçu plus de(Laurence ?) enfants et les a fait voyager, nager, se dépasser tout l'été.

Outre les loisirs, nous avons pu retrouver pour certains famille et amis, voyager pour d'autres, et se mettre simplement en pause.

Septembre nous ramène au travail, à l'école, au collège/lycée, à l'université. Pendant l'été les élus et les services municipaux, ont continué à travailler pour vous, réunions, programmation de travaux, réparations et rénovations diverses afin de préparer pour vous la meilleure des rentrées.

Alors rien ne sera jamais parfait, mais mon équipe et moi-même, continuerons à œuvrer toujours pour vous, et pour l'intérêt général de cette ville que nous aimons tant.

Je vous souhaite à tous une excellente rentrée 2023.

Etat civil

Afin de rester en conformité avec le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles) chaque parution de l'état civil des personnes ci-dessous a été consentie par les familles et acceptée selon la réglementation.

Naissance

08/04/2023 Aurore TRICART-RIBES
15/06/2023 Marius PINEDE
03/07/2023 Victoire ROUX

Mariage

26/05/2023 - Mathilde RAYNAUD et Jean-Marc LEGOFF
10/06/2023 - Jade CHAPUY et Maxence CORTELL
17/06/2023 - Marianne JUSTINESY et Mickael LEQUIEN
24/06/2023 - Olivier LARNO et Laurence LONGO le
08/07/2023 - Alexandra HAUSS et Hervé

BRESSY

04/08/2023 - Sara FIGARO et Guillaume FINE
5/08/2023 - Joëlle KARL et Auguste PERRIN
26/08/2023 - Audrey TOMBARELLO et Bertrand PIAT

Décès

10/07/2023 - Floréal PALLAS à 89 ans

(service public)

Tri sélectif/déchets et dépôts sauvages : Les Aubignanais bons élèves X les pollueurs sans vergogne

Vous le savez tous maintenant ce sont les services de la CoVe qui viennent collecter les déchets sur les 25 communes de la CoVe dont Aubignan. Pour Aubignan, la Collecte du tri sélectif s'effectue les lundis et celle des ordures ménagères les mercredis.

Régulièrement les médiateurs du tri qui ont aidé à la mise en place du système du tri sélectif, effectuent, aidés par les ripeurs, des journées de contrôles inopinés sur les tournées de ramassage.

Aussi certains d'entre vous ont peut-être eu droit à une poubelle jaune scotchée à la suite d'une erreur manifeste de tri sélectif.



Au mois de juin dernier, la commune a été contrôlée et les résultats du contrôle sont très encourageants. Sur un total de 365 bacs contrôlés 320 étaient bien triés et pour les 45 bacs scotchés, 15 faisaient l'objet d'un refus total et 30 d'un refus partiel. Soit 87% de bons élèves !

Petit explicatif :

- Les refus partiels portaient sur des objets identifiés qui allaient en déchèterie : un coussin, une gamelle pour chien, cagette en bois, serviette de douche. Il y a également eu beaucoup de mouchoirs en papier.
- Les bacs refusés complètement l'ont été car il y avait des sacs ordures ménagères, des volets, chaussures, canettes en verre tous destinés à la déchèterie (en apport volontaire).

Rappel

TOUS LES EMBALLAGES

Emballages en plastique

Briques et cartonnettes

Emballages en métal

Papiers, journaux, et magazines

En vrac sans les emboîter
Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.

Bienvenue...



Bienvenue à...

Manon, prothésiste ongulière depuis 2014. Elle a installé son salon d'onglerie au 89 rue du portail neu f et vous accueille et s'adapte à vos demandes. Elle s'est spécialisée en NailArt, elle réalise un embellissement total de vos ongles avec différentes techniques d'onglerie, c'est un travail complet de la cuticule pour sublimer votre pose. Elle vous propose également une mise en beauté de vos pieds. Vous pouvez les assortir avec



Bienvenue à...

Isabelle Duvinage psychologue clinicienne et psychothérapeute, diplômée de l'université de Lyon2 s'est installée au centre Mistral, au 409 avenue Majoral Jouve.

Elle accueille sur rendez-vous dans le cadre de consultations les enfants, adolescents et adultes

Consultations uniquement sur rendez-vous 07.76.79.18.42 (joignable toute la semaine par téléphone)

📞 07.76.79.18.42



Bienvenue à...

Loana Cayuela, qui a ouvert son institut de beauté « L'instant douceur » au 421 avenue Frédéric Mistral. Elle vous propose de prendre soin de vous avec ses massages mais aussi épilations, soins du visage, et soins des mains et prothèse ongulière.

Vous pouvez prendre rendez-vous au 06 68 68 68 78.

L'institut est ouvert du mardi au samedi.

📞 06 68 68 68 78



Alors oui 87 % de bon tri sélectif c'est une excellente nouvelle, pour une population de 6055 habitants, certes il reste encore un effort à faire pour les 13 % qui ne connaissent pas encore toutes les règles de tri sélectif, mais nous sommes en bonne voie.

Bons élèves / Pollueurs

Cependant, la municipalité, reste encore confrontée à des pollueurs sans vergogne. Régulièrement la mairie est alertée par mail ou par les réseaux sociaux de dépôts sauvages qui encombrent, salissent, et potentiellement polluent notre environnement. Et cela devient récurrent, aussi bien dans nos chemins de campagne, que dans les lotissements, dans les ruelles du centre-ville et quelques fois sur des propriétés privées.

On ne compte plus les photos reçues dont voici quelques spécimens...

Dès qu'ils sont prévenus, les services techniques de la ville vont ramasser les dépôts sauvages au détriment parfois du temps pendant lequel ils devaient assurer

l'entretien et les réparations des bâtiments des écoles, ou le nettoyage de la voirie.

Ces interventions, même si elles sont effectuées par les services municipaux, ont un coût car il faut dépêcher des agents, au détriment de leur planning journalier, mobiliser un camion (carburant), sans compter le temps d'aller tout décharger à la déchèterie la plus proche.

Comment lutter ?

La municipalité envoie systématiquement un agent de la police municipale pour vérifier le contenu des dépôts sauvages afin d'essayer d'identifier le propriétaire. Mais peu de contrevenants laissent des traces. Alors la municipalité a décidé d'investir dans des appareils photos type « chasse » qui capture des moments permettant d'identifier les fautifs qui ont droit à un procès-verbal et une amende.

La municipalité compte également sur les administrés pour qu'ils continuent à être des lanceurs d'alerte en ce qui concerne ces dépôts qui polluent notre environnement.

Bienvenue à...

Nathalie Foursy qui est Simply manager, elle s'occupe de la gestion locative de courte durée sur le secteur "Aubignan et ses environs". Elle propose un service complet de gestion de vos locations de courte durée en passant de la réservation à la conciergerie.

(jeunesse)

Bonne rentrée aux collégiens !

Fin juin dernier, Monsieur le Maire et Laurence Badei adjointe aux affaires scolaires ont accueilli les élèves de CM2 de l'école primaire d'Aubignan afin de les féliciter pour leur dernière année scolaire à Aubignan et les encourager vers leur entrée en sixième.



Monsieur le Maire a remercié les enfants de leur application tout au long de cette dernière année de CM2 et leur a expliqué l'importance et la chance de pouvoir évoluer dans un système scolaire comme celui que le pays leur offre. Comme il est de coutume les élus ont offert à chaque élève rentrant en sixième une calculatrice qui leur servira pendant tout le collège. Cet outil de travail demandé sur la liste des fournitures a été très appréciée par les familles des enfants.



Les maîtresses qui partiront vers de nouveaux horizons en septembre, ont également reçu un bouquet pour les remercier de leur investissement auprès de l'équipe enseignante et des enfants des écoles durant de nombreuses années. Elles ont également exprimé leur sentiment concernant leur départ et les bons souvenirs qu'elles conserveront d'Aubignan.

Un rafraîchissement a ensuite été offert à tous.

(solidarité)

Les enfants de l'école maternelle ont participé au concours de dessin Join4energy

Depuis maintenant quelques années l'association Join4Energy programme une montée du Ventoux pour récolter des fonds pour la lutte contre les maladies du métabolisme énergétique chez les enfants. Cette année le challenge sportif consistait à monter au sommet du géant de Provence à vélo, en marchant, en courant. Aubignan a accueilli l'association Néerlandaise JOIN 4 ENERGY le vendredi 16 juin sur le Cours de la Cabanette.

Au programme :

- 14h00 : Petit marché des artisans
- Exposition de dessins sur le thème du vélo par les enfants de l'école

dont le gagnant est Samy Lopez Gueblaoui.

- Un petit concours : «Devinez le poids du colis»
- 16h30 : Discours de Monsieur le Maire
- 17h00 : Apéritif et résultat du concours dessin et du gagnant de la pesée
- 18h00 Rassemblement des cyclistes et coureurs à pied devant les cycles du Ventoux pour un départ vers le village vacances.

Le lendemain tout ce monde est monté jusqu'au sommet du Mont-Ventoux.



(changement)

Virginie Cossu reprend la direction du service enfance

Certains d'entre-vous la connaissent déjà, dynamique, entreprenante, Virginie Cossu avait occupé le poste de directrice du centre de loisirs de 2009 à 2015 à Aubignan.

Elle avait accepté un poste dans une commune voisine correspondant plus à ses aspirations. De retour à Aubignan, elle va diriger le service enfance et travailler en collaboration avec la directrice du centre de loisirs dans le cadre d'un contrat de projet. Ainsi elle coordonnera le service périscolaire, la cantine, les agents des écoles et du service enfance. Elle assurera la mise en œuvre de la politique « enfance, jeunesse et éducation » de

la ville, en participant à la définition des orientations stratégiques du projet éducatif local et à la Conception et au pilotage du projet pédagogique de la structure. Enfin elle développera les partenariats internes et externes du service enfance. Virginie dispose d'une expérience considérable dans l'animation, l'enfance et la coordination de projets. Elle est également une manager hors pair qui ne déroge jamais à ses

convictions et ne se laisse pas dévier de ses objectifs.

La municipalité l'accueille avec plaisir au sein de ses services.

De gauche à droite :
Delphine Vandecastelle, directrice de l'Accueil de loisirs, Marjorie Daussy en charge de la régie enfance, Virginie Cossu responsable du service enfance jeunesse, Marie-Dominique Subilia secrétaire du service



périscolaire, Laurence Badéi, adjointe en charge des affaires scolaires.

(nouveau)

Un nouveau portail famille pour tous !

Afin d'optimiser la gestion des réservations et annulations des accueils périscolaires matin, soir et restauration scolaire du service Enfance Jeunesse, la ville d'Aubignan s'est dotée d'un nouvel outil informatique « AGORA ».

Il a déjà fait ses preuves dans de nombreuses collectivités et facilitera vos démarches en ligne auprès du service Enfance Jeunesse. Les familles pourront y retrouver toutes les actualités (menus, Service Minimum Accueil, programme ALSH ...). La collectivité a souhaité prendre en compte les retours des familles dans le but de faciliter vos démarches.

Afin de vous accompagner au mieux dans cette transition vers ce nouvel outil informatique, nous vous proposons dans un premier temps pour le mois de septembre

de nous renvoyer la fiche de réservation envoyée aux familles. Pour le reste de l'année nous reviendrons vers vous ultérieurement pour l'ouverture du portail famille avec l'envoi d'un lien et d'un code d'accès pour AGORA. L'Accueil de Loisirs mercredis «les petites canailles» sera ouvert à partir du mercredi 13 Septembre 2023 (fermeture le mercredi 06/09/2023).

Les inscriptions des mercredis du 13/09/2023 au 20/12/2023 auront lieu du 04/09 au 08/09 inclus auprès du service Enfance Jeunesse par téléphone au 06 88 16 99 82 ou par mail à enfance.aubignan@orange.fr. Désormais, à partir du 1er Septembre retrouvez le service Enfance Jeunesse dans ses nouveaux locaux situés 35 place Général de Gaulle.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter les agents du service Enfance Jeunesse au 04 90 37 08 95 :
Marjorie DAUSSY, régie/facturation
regie.enfance@aubignan.fr
ou Virginie COSSU, responsable du service responsable.
periscolaire@aubignan.fr : 07 63 62 05 26

La nouvelle mairie a été inaugurée

Le 15 mai dernier le nouvel Hôtel de Ville était inauguré par Monsieur le Maire entouré de nombreux élus d'Aubignan mais également de la Cove ainsi que les représentants de l'état.

C'est devant une assemblée généreuse que Siegfried BIELLE a prononcé son discours inaugural le 15 mai dernier. A cet effet de nombreux édiles de la CoVe étaient présents, également ceux du département et de la région. Après avoir évoqué la genèse de ce projet né sous le mandat précédent, il a évoqué également toutes les difficultés rencontrées par ce colosse aux pieds d'argile.

D'abord l'épidémie de CoVid19 qui s'est invitée dans les travaux, avec les confinements successifs, provoquant des retards très importants, mais aussi les suites de la Covid avec le manque de personnel des entreprises mandatées pour ce chantier et enfin la pénurie de matériaux qui a également grevé la durée du chantier.

Monsieur le Maire a clôturé son discours en remerciant chaleureusement les financeurs de ce projet et ouvert la visite du bâtiment à ceux qui le souhaitaient.

Un vin d'honneur a ensuite été servi par les agents municipaux dans la nouvelle salle des mariages transformée en salle de réception pour l'occasion.



(innovation)

Une installation photovoltaïque d'autoconsommation collective sur le toit du dojo



Monsieur le Maire et Sébastien Quiminal, directeur Enedis Vaucluse se sont rencontrés hier afin de présenter l'opération d'autoconsommation collective de la commune, une 1ère dans le Vaucluse pour une collectivité ! La municipalité bénéficie désormais d'un nouvel équipement de production sur le toit de son tout nouveau dojo. Une installation photovoltaïque d'autoconsommation collective pilote ce projet qui est le premier dans le département.

L'électricité produite servira à répondre, en partie, aux besoins de consommation de 9 autres bâtiments communaux localisés dans un rayon de 2 kilomètres, dont la cantine, le groupe scolaire, la salle polyvalente, la bibliothèque municipale, l'ancienne poste, la police municipale, l'Hôtel Dieu, ainsi que les locaux des services techniques et l'Hôtel de ville.

Article Joker en cas d'oubli

(bénévolat)

Appel aux bénévoles pour le soutien scolaire



Le soutien scolaire, assuré depuis 2 ans dans les locaux de la mairie d'Aubignan, reprend à la rentrée 2023 sous une forme associative et entièrement gratuite.

Le SEA s'adresse aux élèves d'Aubignan, de l'école primaire au lycée.

Les cours auront lieu le soir entre 17 et 19 h sur les périodes scolaires. Les inscriptions se tiendront le lundi 11 et le mardi 12 septembre à partir de 16h30 à l'accueil de la crèche les Petitous, rue Antoine Auphand à Aubignan.

La reprise des cours est fixée au **lundi 1 octobre**.

L'équipe est actuellement réduite à 6 bénévoles et nous aurons besoin de nouvelles recrues pour assurer au mieux l'accueil de des enfants.

Nous faisons donc appel à celles et ceux qui souhaitent donner un peu de leur temps, à raison d'une à deux heures par semaine.

Il n'est pas nécessaire d'être spécialiste, ni enseignant, pour accompagner les élèves de primaire.

Pour joindre le SEA : 0768223225

(chasse)

Un nouveau bureau pour la Sainte Hubert Aubignanaise

L'association de chasse communale a depuis le 23 août dernier un nouveau bureau qui compte bien relancer la chasse et la vente de permis de chasser sur le territoire Aubignanaise.



C'est à la salle du conseil municipal que les nombreux participants à cette réunion ce sont réunis le mercredi 23 août dernier.

L'association qui avait tragiquement perdu son président Robert Ayme était depuis en sommeil faute de personne souhaitant reprendre sa gestion.

Après une assemblée générale Extraordinaire initié par le président de la fédération de chasse du Vaucluse, c'est un nouveau bureau qui a été élu, à la satisfaction de toute l'assemblée réunie.

Le bureau se compose comme suit :

Président : Théo Fumat

Vice-président : Gabriel du Pin de Saint André

Secrétaire : Paul Louis Ulpat

Trésorier : Mickaël Quesada

La municipalité se réjouit que l'association puisse à nouveau fonctionner et souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Toutes les personnes intéressées pour prendre leur carte de chasse sur Aubignan devront joindre Théo Fumat soit par mail à elgusman84@gmail.com soit sur son portable 06 17 47 94 36.

(équitation)

Nouvel élan pour les Ecuries du Brégoux !

Après avoir créé et s'être occupé pendant 30 ans de l'association, Daniel SERRA, bien connu à Aubignan, a passé la main le 1er juin dernier à 75 ans !

Désormais une nouvelle équipe a pris les rênes des Ecuries du Brégoux : Justine et Astrid épaulées par Juliette, et Nathalie vous accueillent.

Les écuries du Brégoux ont désormais un nouveau bureau. La présidente Justine Bellon vient y apporter son dynamisme et sa gentillesse. Gestionnaire, elle a entrepris le challenge de donner un nouveau souffle à cette écurie familiale. Astrid Vanni gèrera la partie pédagogique et le travail des chevaux. Ancienne monitrice du Brégoux mais aussi ex-directrice de Beaulieu Équitation à Montoux, elle retrouve le chemin des écuries pour apporter sa technique et son expérience. Habitée des compétitions, des championnats de France et des podiums, elle compte rapidement reformer une équipe de compétition pour l'emmener au championnat de France en 2024.

A ses côtés les monitrices Juliette et Nathalie continuent l'aventure pour former une équipe pédagogique motivée. Pour y faire cet été toute la cavalerie a subi



un check-up sanitaire complet (mise à la retraite, dentiste, ostéopathe, nouvelles ferrures pour certains). Des nouveaux chevaux sont aussi arrivés pour les cavaliers chevronnés afin de parfaire la cavalerie de compétition mais aussi de club. Le maître-mot de cette nouvelle équipe est bienveillance et respect, que ce soit au niveau humain, mais également au niveau animal, et surtout faire connaître au plus grand nombre le plaisir de monter à poney ou à cheval. L'équipe participera activement aux manifestations associatives du village. La municipalité leur souhaite la bienvenue.

Renseignements :

Les Ecuries du Brégoux, 573 ancienne route de Sarrians à Aubignan - 06 24 64 61 85 / 06 46 70 30 55 ou par mail ecuriesdubregoux84@gmail.com

(théâtre)

La Maison des Jeunes et de la Culture offre une soirée

(séniors)

Colis de Noël :

Comment ça fonctionne ?

Inscriptions au CCAS pour les cadeaux de fin d'année.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le CCAS prépare les cadeaux de Noël qui seront offerts aux Aubignans âgés de 70 ans et plus, ou à mobilité réduite de moins de 70 ans. Les personnes ayant reçu leur cadeau en décembre 2022, seront automatiquement inscrites pour cette année, sans aucune démarche d'inscription à réaliser. Les Aubignans non-inscrits qui souhaitent en bénéficier peuvent dès à présent s'adresser au CCAS pour retirer la fiche d'inscription. Vous pouvez également utiliser le formulaire ci-dessous, à remettre au CCAS au plus tard le 16 octobre 2023. Le CCAS reste à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

CCAS, 137 allée Nicolas Mignard 84810 AUBIGNAN -

Tél : 04 90 62 74 10 ou ccas2@aubignan.fr

Sur rendez-vous : lundi, mercredi, vendredi : 8h30-12h00 ; 14h00-17h00 Mardi et jeudi : 8h30-12h00.



(analyse)

Le rapport de l'Analyse des Besoins Sociaux a été rendu !

La « Cabanette » du mois de janvier 2023, produite en 3 000 exemplaires, contenait l'Analyse des Besoins Sociaux établie par le Centre Communal d'Action Sociale d'Aubignan.

Les retours de ce questionnaire ont été seulement au nombre de 16. Ces réponses faites par les Aubignans ont fait l'objet d'un rapport d'enquête avec une présentation du territoire. A la question de l'utilité d'une épicerie sociale sur la commune, le non était majoritaire à 62 %.

En ce qui concerne le transport à la demande :

- 6 souhaitaient, plutôt vers les services médicaux/commerces,
- 1 pour les arrêts de bus
- 1 pour le centre-ville.

Pour l'accueil concernant les jeunes les réponses sont de 50% oui et 50% non. Au sujet des visites d'un agent de la Mairie, les réponses sont favorables et rejoignent les résultats à la question sur l'aide administrative qui est plébiscitée par 9 personnes sur 14.

Les jardins familiaux ne recueillent que 2 personnes sur les 16 Aubignans ayant retourné leur questionnaires.

- 92 % des personnes ayant répondu à ce questionnaire se sentent en sécurité sur la commune.

Sur les 16 réponses une majorité n'est pas favorable pour un élargissement des horaires des services administratifs sauf pour la poste.

Concernant les besoins et attentes des Aubignans qui ont répondu à cette enquête, le souci principal, est d'avoir un médecin sur Aubignan.

Nous remercions ceux qui ont participé à cette enquête mais il faut tout de même noter que c'est dommage d'avoir si peu de retour (- de 1% de participation). Nous vous rappelons que l'Analyse des Besoins Sociaux est un outil d'aide à la décision pour déterminer les besoins et pour mieux définir les actions sociales à mener sur la commune.

En effet une plus large participation permet de déterminer au mieux les besoins sociaux urgents et ceux qui peuvent bénéficier d'un délai de réflexion avant leur mise en place.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNAN

FICHE D'INSCRIPTION POUR BENEFICIER DU CADEAU DE FIN D'ANNÉE

Merci de renseigner tous les champs du formulaire et de fournir les justificatifs sollicités.
(1 formulaire par personne)

Je soussigné(e) :

NOM : Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Sollicite mon inscription sur la liste des bénéficiaires du cadeau de fin d'année.

J'atteste :

Etre âgé(e) de 70 ans ou plus ;

(fournir une pièce d'identité)

Ou

Etre à mobilité réduite et âgé(e) de moins de 70 ans ;

(fournir un justificatif de la MDPH en cours de validité et une pièce d'identité)

Et

Avoir ma résidence principale sur la commune d'Aubignan.

(fournir un justificatif de domicile de l'année en cours)

Les inscriptions s'effectueront jusqu'au 16 octobre 2023. Au-delà de cette date aucune demande ne sera prise en compte.

Je soussigné(e),,

Atteste avoir été informé(e) que :

« Les informations collectées font l'objet d'un traitement informatique destiné à enregistrer et gérer votre inscription à la liste de distribution des cadeaux de fin d'année des aînés sur la commune d'Aubignan. Ce traitement s'inscrit dans les missions de développement social du CCAS de la commune. Ce recueil de données est basé sur votre consentement. Toutes les données du formulaire sont obligatoires. Le responsable de ce traitement est le Monsieur Le Président du CCAS. Les destinataires sont les agents habilités du CCAS et le cas échéant, sur demande, les autorités de contrôles ou services fiscaux. Elles ne font l'objet d'aucune cession à un tiers, ni d'aucun usage commercial. Les données nominatives des bénéficiaires sont conservées 3 ans par la commune selon la réglementation en vigueur.

Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données RGPD 2016/679 et à la réglementation nationale associée, vous disposez de droits notamment d'accès, d'opposition ou de modification aux données qui vous concernent. Ces droits peuvent être exercés, à tout moment, en vous adressant au Délégué à la Protection des Données – Direction de l'Innovation Numérique du Territoire – Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin – 161 Boulevard Albin Durand 84200 Carpentras ou par courriel à dpo@lacove.fr ou auprès du CCAS d'Aubignan par courriel à ccas.aubignan@orange.fr »

Fait à, le

Signature,

(solidarité)

L'Abri-cotier reprend ses permanences !

Le camion de l'association sera présent tous les jeudis dans l'enceinte du stade «Léon Chauvin» de 9h00 à 10h00.

Lors de sa première installation le camion de cette épicerie sociale a souffert de son exposition trop voyante qui freinait les personnes intéressées.

Aussi la municipalité a souhaité maintenir ce service de proximité et lui a trouvé un lieu plus discret où chacun pourra accéder à sa guise.

En vente : produits surgelés, produits frais (légumes et fruits), conserves, produits d'hygiène, etc. à prix bas.

Il y a un peu de tout, selon leurs arrivages. Le choix est donc varié chaque semaine.

Après inscription, les clients sont libres de faire leurs achats au camion et à l'épicerie directement autant qu'ils le souhaitent.

(plan canicule)

Un été au frais, soutenu par le CCAS !

Le Plan Canicule est déclenché au niveau national du 1er juin au 15 septembre de chaque année.

Comme à chaque saison estivale, les agents du CCAS ainsi que la police municipale ont veillé à ce les personnes inscrites sur le registre du Plan canicule au CCAS soient contactées.

Des appels téléphoniques réguliers, des visites à domicile, une distribution de brumisateurs accompagnée des conseils bienveillants des membres du CCAS, ont permis de veiller à la bonne santé de nombreuses personnes à Aubignan.

Le CCAS rappelle que l'inscription pour le plan canicule et le plan grand froid est ouverte à chaque personne.



(divertissement)

La maison de retraite d'Aubignan a mis en place les repas des familles !

Plusieurs fois par an, le personnel de l'EHPAD organise des repas des familles avec un thème et un spectacle adapté à ce thème.

Le 3 juin dernier c'était un repas champêtre animé par « les fées Bonheur » qui a réuni les résidents les familles et le personnel pour une journée festive.

La joie et la bonne humeur étaient au rendez-vous comme à l'accoutumée.

Le prochain repas aura lieu le samedi 30 Septembre le thème « vintage ».

Ces animations sont très appréciées par les résidents qui retrouvent ainsi leur famille dans une ambiance chaleureuse et festive.



concerts

Soul Music, Behind the sun et Couleurs de blues ont animé les flâneries du jardin.

Cet été la municipalité a offert des soirées musicales aux Aubignanais.

Outre la fête votive et la soirée grillades qui ont connu un grand succès, les flâneries du jardin ont offert une parenthèse musicale plus intimiste dans le jardin de la Bibliothèque.

Trois groupes différents trois ambiances, les Aubignanais ont apprécié ces concerts donnés à des heures moins tardives permettant de se divertir dans un cadre bucolique.

A chaque entracte un petit rafraîchissement était proposé par les agents de la bibliothèque et du service événementiel. La commission culture d'Anne Viciano compte bien maintenir ces petits concerts et envisage également une surprise pour la fin de l'année.



nouveau

Réaménagement de la bibliothèque l'Oustau di libre

Cet été, la bibliothèque d'Aubignan s'est refait une beauté.

Les agents des services techniques ont effectué les modifications souhaitées par les agentes de la bibliothèque afin de la rendre plus accueillante mais également plus ergonomique pour tous les utilisateurs. Désormais dès la porte

d'entrée vous bénéficierez du sourire de Yasmine ; Sonia et Barbara qui vous orienteront selon vos besoins. Devant leur bureau le coin des tous petits a été aménagé afin que les parents puissent les laisser lire et découvrir les livres sous les yeux de la personne à l'accueil. Ainsi eux aussi pourront regarder l'ensemble des

rayons et trouver de la lecture à leur convenance. L'aperçu d'ensemble donne un effet plus spacieux et plus aéré. La bibliothèque continue cette année encore à vous proposer des animations comme les conférences, les expositions et les comités de lecture alors n'hésitez pas à vous avancer à l'accueil de la bibliothèque.



La commune en route vers la transition écologique

C'était une volonté affirmée de la municipalité lors de la campagne électorale. La transition écologique représente un incontournable pour tous, et à tous les niveaux. Alors les élus ont voulu ouvrir la voie.

La municipalité a engagé des actions qui au fil du temps vont modifier l'approche économique et écologique du futur de la commune. Ces actions prennent du temps mais demandent également de la réflexion pour revêtir un caractère durable.

Privilégier les mobilités douces :



En modifiant structurellement les accès et la circulation dans le centre-ville, l'équipe municipale a voulu privilégier les mobilités douces comme le vélo et la marche à pied.

Chaque réfection d'entrée de ville reflète cette ambition. L'entrée ouest via la route de Sarriens en a bénéficié avec la mise en place d'une portion protégée pour les cyclistes et d'un passage protégé pour les piétons.

La circulation en centre-ville a été abaissée à 30 kilomètres/heure pour certains chemins et la mise en place de plusieurs priorités à droite a permis de faire considérablement ralentir les automobilistes.

De cette réduction de vitesse découle une réduction du bruit dans la ville pour le confort des Aubignais.

Une phase d'expérimentation des mobilités douces avec un cheminement sécurisé qui permettra aux cyclistes de relier plus facilement le centre-ville à la Via Venaissia va commencer courant septembre dans le quartier des gorges.

Réduire globalement les dépenses énergétiques :

La sobriété énergétique est une priorité pour la commune, notamment en raison de l'augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz mais aussi du papier et de l'eau.

Pour cela un suivi strict des consommations électriques de chaque bâtiment municipal a été mis en place, des alertes journalières permettent de voir rapidement si un équipement (chauffage/climatisation) n'a pas été éteint. Cela permet aux Services Techniques d'intervenir plus rapidement.

Les températures de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux ont été régulées selon les prescriptions nationales (19/26 degrés).

La consommation de photocopies a été réduite de façon conséquente avec l'utilisation de noir et blanc prioritairement.

Des sèche-mains soufflants ont été installés pour limiter la consommation de papiers essuie tout.



Au niveau communal l'extinction nocturne de l'éclairage est en cours d'expérimentation sur l'ensemble de la commune et sera prochainement pérennisée par un arrêté communal permanent.

Un programme annuel de changements d'ampoules a été mis en place pour l'éclairage public, avec remplacement systématique par un système d'éclairage aux leds, bien plus économe.

Produire et auto-consommer :

Avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du dojo, l'électricité produite servira à répondre, en partie, aux besoins de consommation de neuf bâtiments communaux localisés dans un rayon de 2 kilomètres : la cantine, le groupe scolaire, la salle polyvalente, la bibliothèque municipale, l'ancienne poste,



la police municipale, l'Hôtel Dieu, ainsi que les locaux des services techniques et l'Hôtel de ville. Cette installation est une première pour une collectivité en Vaucluse.



Lutter contre le gaspillage, recycler et composter :

Ces mots vont devenir incontournables à l'avenir.

Aussi le service enfance jeunesse de la commune a changé son système de réservation des repas de cantine, pour commander au plus juste les denrées alimentaires du restaurant scolaire.

De plus, les enfants disposent d'un self-service et ne prennent que ce qu'ils ont envie de manger. Cela permet aussi de limiter en amont le gaspillage alimentaire.



Une table du don permet de partager les aliments non consommés et non ouverts de ceux qui ont eu les « yeux plus grands que le ventre » avec les enfants qui ont encore un peu faim.

Et s'il reste tout de même quelques déchets alimentaires dans les assiettes, alors les enfants ont à leur disposition des bacs de tri permettant de différencier les déchets organiques qui seront apportés au bac de compostage mis en place derrière la cantine.

Ce compost alimentera les ateliers/projets de plantations des différentes classes de l'école élémentaire.



L'accueil de loisirs propose régulièrement des ateliers créatifs basés sur le recyclage de certains matériaux ou objets du quotidien pour apprendre aux enfants



à réutiliser plutôt que jeter. Il organise également un Clean-Up-Day avec les enfants du centre de loisirs et les familles intéressées.

Collaborer à l'échelle intercommunale en mutualisant les moyens :



A partir du mois de septembre l'intercommunalité met à disposition des appareils de broyage pour les services dédiés aux espaces verts dans les communes.

Selon un planning établi avec les communes, les agents des services techniques de la commune pourront emprunter à la CoVe un broyeur et effectuer leur broyat lors des opérations de taille des espaces verts communaux. Le broyat produit sera utilisé en paillage pour les espaces verts ou en compost. Ce sera la fin des trajets à la déchèterie/composterie de Loriol : les agents gagneront en temps et la commune en carburant !

Le chemin de la transition écologique est long mais les premiers pas ont été engagés dans tous les domaines vers le développement durable de la commune d'Aubignan.

La municipalité est engagée grâce à la volonté des élus et des Services. L'action pédagogique au quotidien a déjà porté ses fruits auprès des enfants et pour le bénéfice de tous les Aubignais.

Rétrospective des festivités...

Fête de la musique



Fête des terrasses



Flaneries du jardin



Bal des pompiers



*Fête votive
de la Saint Victor*



Septembre

Mercredi 13 septembre

Réunion publique sur le projet de mobilités douces aux Gorgues

La municipalité vous convie à une réunion publique à 19h concernant le projet de liaison du centre ville à la Via Venassia en créant une zone de rencontre dans le quartier des gorgues.

Salle des mariages - Hôtel de Ville

Octobre

Samedi 7 octobre

La Camarguaise

Parce qu'il était impensable de finir la saison sans elle, la Camarguaise revient ! Au programme : Petit déjeuner campagnard abrivado bandido, balades en calèche, taureau mécanique, danseuses de flamenco, pena, Bodega dans les bars et restaurants toute la journée. Pensez à réserver. Des foodtrucks seront également sur place midi et soir. Retrouvez Dj José et le grand feu d'artifices au stade à partir de 22h. Dress code: rouge et blanc Renseignements au 04 90 62 61 14

Le cours



Samedi 14 octobre

Accueil des nouveaux arrivants

Nouveaux aubignais ou désireux de découvrir notre village, rendez-vous à 10h dans le jardin des flâneries pour

un accueil et une présentation du village. Inscrivez-vous auprès du service événementiel au 04 90 62 61 14

Jardin des flâneries à la bibliothèque

21 et 22 octobre

Salon des collectionneurs

L'association JPG-Evènements organise un salon des collectionneurs. De 9h à 18h. Entrée libre Renseignements au 07 82 72 48 92

Salle polyvalente



28 et 29 octobre

Salon des santonniers

Retrouvez de nombreux santonniers qui viendront exposer et vendre leurs santons pendant ces deux journées. De 10h à 18h. Entrée libre

Salle polyvalente

Lundi 30 octobre

Collecte de sang organisée par l'EFS de 15h à 19h30

Venez donner votre sang Prenez rendez vous sur <https://dondesang.efs.sante.fr>

Salle polyvalente

Novembre

Samedi 11 novembre

Commémoration de l'armistice

Rendez-vous à 10h30 sur le Cours

de la Cabanette pour le départ du cortège suivi du dépôt de gerbe au monument aux morts

Cours de la Cabanette

18 et 19 novembre

Téléthon

Samedi 18 : Vide dressing et jouets
Dimanche 19 : Vide-greniers. Inscriptions au 06 95 16 96 48

Salle Polyvalente

25 et 26 novembre

Days of The Geeks Aubignan 3

Retrouvez l'univers mangas, comics, toutes sortes de colspay, animations et concert, défilé cosplay
De 10h à 18h. Entrée gratuite.

Renseignements 06 62 45 14 82

Salle Polyvalente

Décembre

Mardi 5 décembre

Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

Rendez-vous à 10h30 pour un dépôt de gerbe

Monument aux morts

15, 16 et 17 décembre

Marché de Noël

Retrouvez le marché de Noël d'Aubignan. Découvrez les chalets en bois, les artisans, les sapins illuminés, l'odeur du vin chaud, le père Noël, les marrons chauds ... Profitez-en pour faire vos dernières emplettes dans une ambiance unique. Programme détaillé à venir Restauration sur place.

Place du Portail Neuf.

Si vous êtes artisans et que cet événement vous intéresse n'hésitez pas à envoyer vos coordonnées à evenementiel@aubignan.fr (Dorine AMIELH) ou au 06 59 62 20 57



La mairie d'Aubignan est désormais dotée d'un site Internet sur lequel vous pouvez télécharger toutes sortes de documents dont les comptes-rendus de chaque Conseil municipal dans leur intégralité. Aussi, seules les questions inscrites à l'ordre du jour seront diffusées dans votre revue municipale sans les débats. Retrouvez désormais l'intégralité des comptes-rendus sur le site www.aubignan.fr à la rubrique Vie municipale/ Publicité des actes réglementaires et non réglementaires ou en demander une impression à l'accueil de la mairie.

Procès verbal du conseil municipal du mardi 28 mars 2023

Désignation du secrétaire de séance : Madame Corinne Vendran

Appel des présents

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Josiane AILLAUD, Kevin ALTARI, Sylvie ARNOUX, Marie-José AYME, Jean-Louis AZARD, Laurence BADEI, Louis-Alain BARTHELEMY, Gilles CHARLES, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Frédéric FRIZET, Alain GUILLAUME, Denis HAN, Laure LEPROVOST, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Florent SEGARRA, Thierry SOARD, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE, Corinne VENDRAN, Anne VICIANO, Claude VIGNES et Richard VIGNON.

Absents ayant donné procuration : Mmes Florence BLAY (procuration à Siegfried BIELLE), Mireille FOLLIASSON (procuration à Florent SEGARRA), Katia GOUDROUFFE (procuration à Nadia NACEUR), Laure LEPROVOST (procuration à Richard VIGNON) et Agnès ROMANO (procuration à Sylvie ARNOUX).

Absent : Guillaume CAPIAN.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal commence à 18h30 sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Ordre du jour :

Délibération n°2023-019 : Petites Villes de Demain : Approbation de l'avenant de prorogation de la convention d'adhésion

Délibération n°2023-020 : Petites Villes de Demain : avenant à la convention-cadre pluriannuelle valant Opération de Revitalisation de Territoire

Délibération n°2023-021 : Délégation de gestion du projet des jardins familiaux au CCAS d'Aubignan

Délibération n°2023-022 : Arceaux vélos

Délibération n°2023-023 : Tarifs de festivités

Délibération n°2023-024 : Contribution aux frais de transports scolaires

Délibération n°2023-025 : Subventions aux associations pour l'année 2023

Délibération n°2023-026 : Compte de gestion 2022- budget principal

Délibération n°2023-027 : Compte de gestion 2022- budget annexe énergies renouvelables

Délibération n°2023-028 : Compte administratif 2022- budget principal

Délibération n°2023-029 : Compte administratif 2022- budget annexe énergies renouvelables

Délibération n°2023-030 : Affectation du résultat

Délibération n°2023-031 : Budget prévisionnel 2023- budget principal

Délibération n°2023-032 : Budget prévisionnel 2023- budget annexe énergies renouvelables

Délibération n°2023-033 : Provision- budget principal

Délibération n°2023-034 : Vote des taux

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 mars 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 14 mars dernier.

Denis Han a bien reçu les documents demandés, lors du dernier conseil municipal, concernant le bail de monsieur Chastel et la caserne des Pompiers.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que les deux premières délibérations concernent les projets de « Petites Villes de Demain » et remercie Sara Sheriff, chargée de mission, pour sa présence au conseil et pour son travail pour Aubignan, Mazan et Malaucène.

Délibération n°2023-019 : Petites Villes de Demain: Approbation de l'avenant de prorogation de la convention d'adhésion (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Annexe : projet d'avenant à la convention

La convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » à laquelle font partie les communes d'Aubignan, Malaucène, Mazan et la CoVe a été signée le 4 juin 2021. Cette première étape de contractualisation engageait les communes et la CoVe dans une phase de préparation à la signature d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) devant intervenir au plus tard le 4 décembre 2022.

Cette période, essentiellement consacrée à la phase d'ingénierie de projet, a permis d'établir les modalités générales de mise en œuvre du programme Petites villes de demain sur le territoire. Ainsi, les trois communes, accompagnées par la CoVe, ont pu préciser le diagnostic de leur centre-bourg et détailler certains projets déjà engagés au travers d'études ciblées. Certaines d'entre elles n'ont néanmoins pu être initiées qu'au deuxième semestre 2022, ne permettant pas d'avoir un programme d'actions assez précis pour établir la convention-cadre valant ORT dans le délai précité.

Après un avis favorable de Madame la Préfète, une prorogation de délai de six mois de la convention d'adhésion a pu être accordée

à la commune d'Aubignan, aux deux autres communes et à la CoVe. Ainsi, un avenant de prorogation est proposé à votre approbation, permettant de pouvoir régulariser la convention-cadre valant ORT au plus tard le 3 juin 2023.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-020 : Petites Villes de Demain: Avenant à la convention-cadre pluriannuelle valant Opération de Revitalisation de Territoire
(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Annexe : projet d'avenant à la convention cadre

Depuis la signature de la convention d'adhésion le 4 juin 2021, la commune d'Aubignan s'est engagée pleinement dans les modalités du programme « Petites Villes de Demain ». Cette période a été mise à profit pour établir un projet d'avenant à la convention-cadre pluriannuelle valant ORT du programme « Action Cœur de Ville » de Carpentras. En effet, la loi ELAN du 23 novembre 2018 indique qu'une unique convention d'ORT ne peut être engagée par EPCI, intégrant obligatoirement la ville centre, Carpentras. Le programme Petites Villes de Demain se raccorde donc juridiquement à celui d' « Action Cœur de Ville » pour ne constituer, par voie d'avenant, qu'une seule convention-cadre.

Sur la base de trois nouveaux secteurs géographiques incluant les périmètres des centres-bourgs des trois communes, le projet de redynamisation d'Aubignan, Malaucène et Mazan se décline en 29 actions de court terme (dont 12 concernant Aubignan) et 13 actions de moyen ou long terme. Il s'articule selon les thématiques suivantes, qui structurent lesdites actions :

- Axe 1 : Habiter en centre ancien, le défi de la réhabilitation
- Axe 2 : Se déplacer entre centralité et périphéries de petites villes
- Axe 3 : Centres anciens, espaces nouveaux : petites villes démonstratrices d'urbanisme circulaire
- Axe 4 : Impulser et dynamiser une attractivité économique et commerciale renouvelée
- Axe 5 : Transition écologique : ressources locales, projets durables

L'ORT a plusieurs effets juridiques facilitant l'intervention d'investisseurs privés et publics en faveur de l'habitat, du commerce en centre-ville, de la maîtrise du foncier par les collectivités ou encore des dispositifs expérimentaux spécifiques aux communes dotées d'un périmètre d'ORT (permis d'aménager multisites ou permis d'innover par exemple). Le comité de projet conjoint « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » tenu le 22 février 2023 a validé le projet d'avenant à la convention-cadre pluriannuelle qui permet donc de préciser :

- L'intervention des partenaires, l'Etat et ses agences, mais également la Banque des Territoires
- Les diagnostics de chaque axe thématique et leurs enjeux prioritaires réunis autour d'actions et de projets spécifiques
- La durée de la convention, étendue jusqu'au 31 mars 2026

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-021 : Délégation de gestion du projet des jardins familiaux au CCAS d'Aubignan
(Rapporteur : Madame Aillaud)

La parcelle cadastrée BB 16, située en entrée de ville sur les berges du Brégoux, appartient à la commune d'Aubignan. Cette dernière a souhaité revaloriser cette parcelle de 9 611 m² afin de lui donner une nouvelle fonction, à la fois urbaine et sociale. Ainsi un projet de création de « jardins familiaux » a émergé, consistant en l'aménagement primaire de ce site et en la réalisation de plusieurs parcelles dédiées à la création de cultures potagères familiales.

Les habitants peuvent cultiver des végétaux selon les saisons, et éventuellement s'en échanger. Cet aménagement est vecteur de lien social fort ainsi que d'apprentissage. En effet, le projet porte les objectifs suivants :

- Développer une activité ayant trait au jardinage et à la culture potagère familiale,
- Créer, organiser et gérer des parcelles individuelles à destination des familles et habitants aubignannais,
- De favoriser le partage et la passion du jardinage dans un esprit d'échanges entre les usagers des parcelles,
- De favoriser la mixité sociale en permettant à des habitants ne détenant pas de jardin privatif de pouvoir cultiver une parcelle potagère pour leur consommation personnelle.

Il est donc apparu que le projet de création, de réalisation et de gestion de ces jardins familiaux pouvait être confié au Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Aubignan (CCAS) au titre de ses compétences et attributions. Le CCAS se verra donc confier le pilotage dudit projet, sa réalisation et sa gestion sur la parcelle cadastrée BB 16. Il y aura donc accès et occupera le foncier de la commune dans le cadre strict de ce projet. Il instituera ainsi un règlement d'occupation et délibèrera en ses instances des modalités d'occupation, d'attribution des parcelles et de leur redevance.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-022 : Arceaux vélos
(Rapporteur : Monsieur Frizet)

Le Schéma Départemental Vélo en Vaucluse (SDVV), approuvé par le Conseil départemental le 5 juillet 2019, traite dans son axe 1 de la sécurisation et du développement de la pratique du vélo pour tous.

Les objectifs de cet appel à projet sont de sécuriser et développer le stationnement des vélos et ainsi favoriser la pratique quotidienne du vélo.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil départemental de Vaucluse aide les communes avec la fourniture et la pose d'arceaux destinés au stationnement des vélos pour l'accès aux sites d'établissements recevant du public. Il s'agit d'une subvention en nature, le matériel fourni est composé d'arceaux métalliques peints par peinture polyester thermodurcissable, aux choix de la couleur de la collectivité.

Pour la commune, le choix se porte sur une candidature dans le cadre de cet appel à projet pour l'équipement du nouvel hôtel de ville. Il s'agira de pouvoir bénéficier d'arceaux positionnés



à proximité immédiate de l'entrée de l'hôtel de ville, facilitant ainsi l'accès à ce bâtiment public en mobilité douce.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-023 : Tarifs de festivités (Rapporteur : Monsieur Azard)

Il convient de fixer les tarifs appliqués sur la commune pour les événements ainsi que les bons cadeaux attribués.

Les tarifs suivants sont proposés :

- Repas : 20 €
- Chasse aux oeufs : 2 €
- Marchés (été + Noël) : 80 € les deux jours – 40 € la journée ou soirée
- Entrée concert du mois de novembre : 5 €
- Salon des santonniers : 20 € les 2 mètres
- T-shirt « Les festiv' Aubignan » : 15 €
- Vente articles (verres, foulards) : 2 €

Par ailleurs, des bons cadeaux seront émis par le service événementiel :

- Bons du concours de belote : 80 € (à dépenser dans les commerces d'Aubignan), répartis en 8 bons de 10 € numérotés de 2023-001 à 2023-008.
- Bons cadeaux du concours de décoration des vitrines : 300 €, répartis en 6 bons de 50 € numérotés de 2023-001 à 2023-006.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-024 : Contribution aux frais de transports scolaires (Rapporteur : Madame Badé)

Chaque année, la municipalité d'Aubignan participe à hauteur de 500 € par classe au déplacement des enfants (sorties ponctuelles, voyages scolaires, etc.). 4000 € sont octroyés à l'école maternelle pour 8 classes et 7 000 € à l'école élémentaire pour 14 classes.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-025 : Subventions aux associations pour l'année 2023 (Rapporteur : Monsieur Vignon)

Annexe : tableau de répartition des subventions aux associations

Comme chaque année, les associations aubignaises déposent un dossier de demande de subventions communales au titre de leurs activités auprès du service des associations. L'ensemble de ces demandes étudié par la commission est listé dans un tableau prévisionnel des montants à octroyer. Les associations ayant rendu un dossier complet et un budget précis pourront obtenir le paiement de leur subvention de fonctionnement très prochainement. Toutefois, l'octroi de

certaines subventions dites spécifiques reste soumis à la levée de la condition résolutoire (facture acquittée par exemple).

En tant que membres d'une association, ne prennent pas part au vote : Monsieur le Maire, Louis-Alain Barthélémy, Frédéric Frizet, Corinne Vendran, Thierry Soard et Robert Morin. Marie Thomas de Maleville, membre de l'association des Dons de Sang signale que l'association n'a pas fait de demande de subvention cette année et ne sort pas de la salle. Florent Segarra précise qu'il détient la procuration de Mireille Folliaison, membre d'une association, qui lui a donné la consigne qu'elle ne prendrait pas part au vote de cette délibération.

Approuvé à l'unanimité

Avant de passer la parole à monsieur Frizet, Monsieur le Maire remercie les services pour le travail accompli pour l'élaboration des budgets.

Délibération n°2023-026 : Compte de gestion 2022- budget principal (Rapporteur : Monsieur Frizet)

Le compte de gestion représente la photographie de l'exercice comptable de l'année écoulée (2022). Il reprend l'ensemble des dépenses et des recettes enregistrées par la Trésorière Principale et fait apparaître le résultat de l'exercice antérieur. Il est conforme aux écritures du compte administratif.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-027 : Compte de gestion 2022- budget annexe énergies renouvelables (Rapporteur : Monsieur Frizet)

Le compte de gestion représente la photographie de l'exercice comptable de l'année écoulée (2022). Il reprend l'ensemble des dépenses et des recettes enregistrées par la Trésorière Principale et fait apparaître le résultat de l'exercice antérieur. Il est conforme aux écritures du compte administratif. Vu le conseil d'exploitation du 20 mars 2023 correspondant au vote du compte de gestion 2022 du budget annexe Energies Renouvelables,

Considérant que le compte de gestion 2022 a été approuvé par l'ensemble des membres du conseil d'exploitation.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-028 : Compte administratif 2022- budget principal (Rapporteur : Monsieur Frizet)

Annexes : note de synthèse et tableau (commun à la délibération 2023-031)

En tant qu'ordonnateur des finances communales, Monsieur le Maire ne participe pas au vote de cette délibération et sort de la salle, après la désignation de Monsieur Frédéric FRIZET qui préside le Conseil pour cette délibération.

Comme le Compte de Gestion qui est dressé par le Trésorier, comptable public, Monsieur le Maire, ordonnateur des Finances de la commune, doit également et annuellement, dresser un acte administratif retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses correspondant à l'exécution du budget principal de la commune d'Aubignan. Il s'établit comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT /SOLDE
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Fonctionnement	4 891 644,49 €	5 246 483,44 €	+ 354 838,95 €
Investissement	2 439 486,93 €	1 460 065,74 €	979 421,19 €
RÉSULTAT DE CLOTURE			
Résultat de fonctionnement n-l		863 989,51 €	+ 1 218 828,46 €
Résultat d'investissement n-l		428 857,35 €	550 563,84 €

La section de fonctionnement présente un résultat de clôture de + 1 218 828,46 € et le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à - 550 563,84 €. Le Compte Administratif 2022 d'Aubignan étant identique au Compte de Gestion dressé par le Trésorier principal et présentant le même résultat pour l'exercice 2022, il est proposé au Conseil municipal de l'approuver.

Approuvé à la majorité (1 abstention : Denis HAN).

Délibération n°2023-029 : Compte administratif 2022- budget annexe énergies renouvelables (Rapporteur : Monsieur Frizet)

Annexes: note de synthèse et tableau

En tant qu'ordonnateur des finances communales, Monsieur le Maire ne participe pas au vote de cette délibération et sort de la salle, après la désignation de Monsieur Frédéric FRIZET qui préside le Conseil pour cette délibération.

Comme le Compte de Gestion qui est dressé par le Trésorier, comptable public, Monsieur le Maire, ordonnateur des Finances de la commune, doit également et annuellement, dresser un acte administratif retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses correspondant à l'exécution du budget annexe énergies renouvelables de la commune d'Aubignan. Il s'établit comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT /SOLDE
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Exploitation	0,00 €	0,15 €	0,15 €
Investissement	58 430,25 €	0,00 €	- 58 430,25 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE			
Résultat de l'exploitation n-l		0,00 €	0,15 €
Résultat d'investissement n-l		+ 133 000 €	+ 74 569,75 €

Il est à noter que le résultat 2022 est excédentaire en section d'investissement d'un montant de 74 569,75 € et que le bilan des Restes à Réaliser fait apparaître en dépenses un montant de 15 045,92 € soit un résultat final en 2022 en section d'investissement d'un montant de + 59 523,83 €.

Vu le conseil d'exploitation du 20 mars 2023 correspondant au vote du compte administratif 2022 du budget annexe Energies renouvelables,

Considérant que le compte administratif 2022 a été approuvé par l'ensemble des membres du conseil d'exploitation,

Le Compte Administratif 2022 - budget annexe énergies renouvelables d'Aubignan étant identique au Compte de Gestion dressé par le Trésorier principal et présentant le même résultat pour l'exercice 2022, il est proposé au Conseil municipal de l'approuver.

Approuvé à la majorité (1 abstention : Denis HAN).

Délibération n°2023-030 : Affectation du résultat (Rapporteur : Monsieur Frizet)

Les résultats de clôture au CA 2022 du budget principal :

Excédent de fonctionnement : + 1 218 828,46 €
Déficit d'Investissement : - 550 563,84 €

Les restes à réaliser sont les suivants :

Restes en dépenses : 259 256,81 €
Restes en recettes : 700 305,73 €
Bilan sur restes à réaliser : + 441 048,92 €

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat à l'article 1068 en recette d'investissement pour un montant de 109 514,92 € (441 048,92 € - 550 563,84 €) et de dire que le surplus sera pris en compte au BP 2023 en report de fonctionnement au 002 à hauteur de 1 109 313,54 € (Soit 1 218 828,46 € - 109 514,92 €).

Approuvé à la majorité (5 abstentions : Louis-Alain BARTHELEMY, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE et Claude VIGNES).

Délibération n°2023-031 : Budget prévisionnel 2023- budget principal (Rapporteur : Monsieur Frizet)

Annexes : note de synthèse et tableau (commun à la délibération 2023-028)

Les élus du conseil municipal sont destinataires du projet de budget primitif pour la commune d'Aubignan. Chacun a pu examiner ce document qui présente les dépenses et les recettes prévues tant en section d'investissement et qu'en section de fonctionnement.

Le budget prévisionnel 2023 de la commune d'Aubignan s'équilibre comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 993 869 €	5 993 869 €
Section d'investissement	2 407 859 €	2 407 859 €



Soit un budget en équilibre avec l'intégration des reports, du résultat de l'exercice précédent, et en équilibre sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Approuvé à la majorité (1 abstention : Denis HAN, 5 contre : Louis-Alain BARTHELEMY, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE et Claude VIGNES).

Délibération n°2023-032 : Budget prévisionnel 2023- budget annexe énergies renouvelables (Rapporteur : Monsieur Frizet)

Annexes : note de synthèse et tableau

Les élus du conseil municipal sont destinataires du projet de budget primitif (budget annexe énergies renouvelables) pour la commune d'Aubignan. Chacun a pu examiner ce document qui présente les dépenses et les recettes prévues tant en section d'investissement et qu'en section de fonctionnement.

Le budget prévisionnel 2023 de la commune d'Aubignan s'équilibre comme suit :

BUDGET ANNEXE ÉNERGIES RENOUVELABLES	DÉPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	4 366 €	4 366 €
Section d'investissement	235 698 €	235 698 €

Frédéric Frizet explique que le budget annexe Energies Renouvelables s'équilibre en section d'exploitation pour 4366€ et en section d'investissement pour 235 698 €. En ce qui concerne le montant inscrit en section d'investissement pour 235 698 €, la trésorerie souhaite qu'une opération d'ordre soit effectuée au chapitre 041 concernant l'avance de trésorerie d'un montant de 133 000 € afin de régulariser la section d'investissement. En effet, le montant de l'avance effectuée en 2021 du budget principal sur le budget annexe doit être inscrit à l'article 1687 et non à l'article 1314 (subvention d'investissement). De plus, l'article 1687 « Autres dettes » concerne le remboursement ponctuel de l'avance d'un montant de 81 966 € et le remboursement annuel de 2 686 €.

Vu le conseil d'exploitation du 20 mars 2023 correspondant au vote du budget primitif 2023 du budget annexe Energies renouvelables et considérant que le budget primitif 2023 a été approuvé par l'ensemble des membres du conseil d'exploitation, les membres du Conseil municipal sont invités à approuver dans leur totalité les chapitres des sections d'exploitation et d'investissement du budget primitif 2023 du budget annexe énergies renouvelables.

Approuvé à la majorité (6 abstentions : Louis-Alain BARTHELEMY, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Denis HAN, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE et Claude VIGNES).

Délibération n°2023-033 : Provision- budget principal (Rapporteur : Monsieur Frizet)

Toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner en présence de 3 risques principaux (art. R 2321-2 du CGCT) :

- La provision pour contentieux : « dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. »

- La provision dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code du commerce : s'appliquent aux garanties d'emprunts, aux prêts et créances, avances de trésorerie ou participations en capital à un organisme faisant l'objet d'une telle procédure.

- La provision pour recouvrement des restes sur comptes de tiers : une telle provision intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable public, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis. La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente et dans le respect du principe de prudence énoncé dans l'instruction M14, la commune peut également décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain, apprécié lors de l'élaboration budgétaire. Le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision, sans contrepartie en recettes d'investissement. Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elles donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser. Pour 2023, le risque est estimé à environ 20 000 €.

Approuvé à la majorité (5 abstentions : Louis-Alain BARTHELEMY, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE et Claude VIGNES).

Délibération n°2023-034 : Vote des taux (Rapporteur : Monsieur Frizet)

Annexe : Etat 1259

Comme chaque année, les services fiscaux nous communiquent les bases pour nous permettre de calculer les recettes fiscales que la commune peut percevoir selon les taux décidés par le conseil municipal.

L'achèvement de la réforme de la taxe d'habitation (article 16 de la loi de finances pour 2020) est notamment marqué à compter de 2023 par :

- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales amenant à renommer cette taxe en « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux

meublés non affectés à l'habitation » (THRS) (article 1636 B sexies du code général des impôts -CGI) ;

- La réintroduction de la possibilité de voter un taux de THRS ;

Pour l'exercice 2023, il est proposé la stabilisation des taux d'imposition, comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 34,09 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 58,51 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (article 1636 B sexies du code général des impôts-CGI) : 15,63 %

Les produits attendus correspondant à ces taux sont les suivants :

- Pour la taxe foncière sur le bâti : 2 383 232 €
 - Pour la taxe foncière sur le non bâti : 131 355 €
 - Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 165 424 €

Le produit total attendu des taxes à taux voté pour 2023 est donc estimé à 2 680 011 €

Approuvé à la majorité (5 contre : Louis-Alain BARTHELEMY, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE et Claude VIGNES).

Questions diverses

- Avis de travaux
- Frédéric Frizet informe l'assemblée que les services techniques de la CoVe vont commencer les travaux sur la route de Loriol pour une durée de 3 semaines environ.
- Cérémonies commémoratives
- Emplacements des procès-verbaux sur le site et la journal « la Cabanette »
- Problèmes de stationnement lors des concours de boules
- Révision du PLU
- Utilisation des vestiaires du stade
- Eclairage de l'école primaire

Séance levée à 20h15.

Procès-verbal approuvé en conseil du municipal du 23 mai 2023, certifié conforme et publié le 24 mai 2023.

La secrétaire de séance, Corinne Vendran

Le Maire, Siegfried Bielle

Procès verbal du conseil municipal du mardi 23 mai 2023 à 18h30

Désignation du secrétaire de séance : Madame Corinne Vendran

Appel des présents

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Josiane AILLAUD, Kevin ALTARI, Sylvie ARNOUX, Marie-José AYME, Laurence BADEI, Louis-Alain BARTHELEMY, Florence BLAY, Guillaume CAPIAN, Gilles CHARLES, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Mireille FOLLIASSON, Frédéric FRIZET, Katia GOUDROUFFE, Denis HAN, Laure LEPROVOST, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE, Corinne VENDRAN, Claude VIGNES et Richard VIGNON.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Jean-Louis AZARD, (procuration à Laurence BADEI), Nadia NACEUR (procuration à Josiane AILLAUD), Thierry SOARD (procuration à Marie-Josée AYME) et Anne VICIANO (procuration à Florent SEGARRA).

Absent : Alain GUILLAUME.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal commence à 18h30 sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Ordre du jour :

Délibération n°2023-035 : Décisions prises par Monsieur le Maire

Délibération n°2023-036 : Jurés d'assises

Délibération n°2023-037 : Désignation d'un correspondant incendie et secours

Délibération n°2023-038 : Tarifs enfance

Délibération n°2023-039 : Convention avec le Centre de Gestion de Vaucluse (CDG84) : Mission

d'accompagnement psychologique

Délibération n°2023-040: Recours à des agents contractuels

Délibération n°2023-041 : Création d'un poste non permanent- Contrat de projet

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 28 mars dernier.

Marie Thomas de Maleville souhaite savoir si le rendez-vous en Préfecture qui était fixé en avril concernant le PLU a eu lieu car il n'y a pas eu de compte-rendu à ce sujet.

Gaëlle Croquin Guillem souhaite savoir si elle peut faire officiellement une demande pour avoir les comptes de la régie « Evènementiel » car les élus n'ont rien reçu suite à sa première demande.

Monsieur le Maire répond qu'un rendez-vous en sous-préfecture a eu lieu pour le PLU qui s'est bien passé et un second rendez-vous est prévu en Préfecture courant juin. Après ce rendez-vous, la commission « urbanisme » se réunira. Concernant les comptes de la régie « Evènementiel », il répond positivement.

Approuvé à l'unanimité



Avant de commencer l'ordre du jour, Louis-Alain Barthélémy souhaite féliciter Frédéric Frizet pour son élection en tant que représentants au canal de Carpentras.

Monsieur le Maire ajoute que Richard Vignon est également élu et le félicite.

Louis-Alain Barthélémy présente également ses félicitations à Richard Vignon.

Monsieur le Maire ajoute que d'autres échéances sont à venir.

Délibération n°2023-035 : Décisions prises par Monsieur le Maire (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Il s'agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur le Maire suite aux attributions que le conseil municipal lui a déléguées le 22 juillet 2020 et le 13 octobre 2020 en vertu de l'article L-2122 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Décisions n°2023-013 à 2023-018 : modification du marché du dojo.

Délibération n°2023-036 : Jurés d'assises

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Il convient d'établir la liste préparatoire des jurés de la Cour d'assises du Vaucluse pour l'année 2024 à partir des listes électorales, en application de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la Police Judiciaire et le Jury d'Assises, ainsi que de la loi n°80-1042 du 23 décembre 1980 modifiant les articles 256 et suivants du code de procédure pénale relative au Jury d'Assises. La commune est donc tenue de procéder au tirage au sort des jurés d'assises parmi les personnes qui auront atteint l'âge de 23 ans en 2024 et inscrites sur la liste électorale. La commune est dotée pour cela d'un logiciel spécifique. L'arrêté préfectoral indique le nombre de personnes à tirer au sort soit 15 pour AUBIGNAN. Le résultat de ce tirage au sort doit être transmis au greffier en chef du Tribunal de Grande Instance d'Avignon. Après tirage au sort public le 14/03/2023, la liste des jurés susceptibles d'être retenus pour la commune d'AUBIGNAN est la suivante:

1. GONDRAND Jean Félix Marcel
2. METRAL Jean-Paul
3. YERNAUX Johan Jean Antoine
4. OLLIVIER Pauline
5. BERGÉ Denis Marcel Barthélémy
6. EL KHOUMSI (ép. RCHIDI) Soumia
7. BONNET Ariel Lionel Claude
8. MUZARD (ép. MALLIER) Josette Germaine
9. DOMENICHINI Stéphanie Antoinette
10. LAMBERT Françoise Louise Cyprienne
11. VERPILLOT Luc François Bernard
12. MORENO Claire Frédérique
13. GONTARD Malvina Nathalie France
14. VERGNE Emilie
15. JACQUIER Ariane Cécile Magali

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-037 : Désignation d'un correspondant incendie et secours

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels prévoit, en son article 13, que « dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L 731-3 du Code de la sécurité intérieure, est désigné un correspondant incendie et secours ». Cet élu sera un interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 précise que cet élu peut notamment, « sous l'autorité du maire », concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive et à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie. La désignation du correspondant incendie et secours devra permettre de mettre en place plus facilement les plans communaux de sauvegarde (PCS).

Lors du Conseil municipal du 17 janvier 2023 ont été désignés Monsieur Frizet, Madame Ayme et Monsieur Landrit afin de tenir ce rôle. La Préfecture souhaiterait que la commune délibère à nouveau en ne citant qu'un seul correspondant.

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver la désignation de Monsieur Frédéric Frizet en tant que correspondant incendie et secours, et acter l'annulation de la délibération 2023-004 du 17 janvier 2023.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-038 : Tarifs enfance (Rapporteur : Madame Badéi) **Annexe : tableau des tarifs actualisés**

Il est nécessaire d'actualiser les tarifs des prestations proposées par le service Enfance, au regard de l'évolution des contraintes et notamment de la législation (Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite « Loi EGALIM »).

Les tarifs actuels ont été actualisés par le Conseil municipal le 29/06/2021 et avaient été inchangés depuis 2018.

Il est donc proposé une modification des tarifs et de l'organisation selon le tableau joint à la note de synthèse à partir du 1er septembre 2023. Si les familles souhaitent bénéficier d'une tarification différenciée selon leur quotient familial, il leur appartiendra de fournir les documents nécessaires au service enfance. A défaut, la tarification la plus élevée sera appliquée. Les agents travaillant en cuisine ainsi que les animateurs de l'accueil de loisirs, sont dispensés de paiement de repas.

Approuvé à la majorité (5 contre : Louis-Alain BARTHELEMY, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE et Claude VIGNES).

**Délibération n°2023-039 : Convention avec le Centre de Gestion de Vaucluse (CDG84) : Mission d'accompagnement psychologique (Rapporteur : Monsieur le Maire)
Annexe : projet de convention**

De plus en plus de collectivités sont confrontées à des problématiques pour lesquelles une intervention d'un psychologue du travail et/ou clinicien est souhaitable. C'est pour pouvoir répondre à ces besoins spécifiques que le CDG 84 a mis en place plusieurs missions pouvant répondre à leurs attentes.

Soutien psychologique individuel

La collectivité peut contacter le service accompagnement psychologique pour qu'un agent puisse bénéficier d'un entretien individuel avec un psychologue :

- lorsque l'agent est confronté à une situation professionnelle génératrice de difficultés psychologiques, ou bien une situation personnelle génératrice de difficultés qui impacte sur son travail ;
- lorsque l'agent est une victime directe ou indirecte d'un évènement traumatique lié à une agression physique, à des menaces verbales ou écrites.

L'action du psychologue du Centre de gestion n'est pas et ne se substitue pas à une démarche de type thérapeutique. Elle consiste en un accompagnement ponctuel qui peut donner lieu ou non à une orientation spécialisée.

Jusqu'à trois séances peuvent être proposées à l'agent après acceptation du devis par la collectivité.

Interventions en situation de crise (débriefing) et médiation entre un agent et son entourage professionnel

Il s'agit d'une intervention de groupe à la demande de la collectivité à l'issue d'un évènement traumatique tel que :

- une agression physique, menace verbale ou écrite...sur un ou plusieurs agents mais représentant un traumatisme pour une partie de l'équipe ou du service ;
- des situations exceptionnelles comme des incendies, accidents, décès d'un usager ou d'un collègue...

Cette mission a pour but d'éviter les somatisations et les dégradations professionnelles tant au niveau des tâches de travail qu'au niveau des relations interpersonnelles.

La collectivité peut également contacter le Centre de gestion de Vaucluse lorsqu'un problème de communication entraîne des souffrances sur le lieu de travail. L'objectif est d'améliorer les rapports au travail et d'endiguer les conflits éventuels.

Le Maire propose à l'assemblée de signer la convention d'adhésion au Service d'assistance au remplacement proposée par le CDG84.

Approuvé à la majorité (7 abstentions : Louis-Alain BARTHELEMY, Guillaume CAPIAN, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Denis HAN, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE et Claude VIGNES).

Délibération n°2023-040: Recours à des agents contractuels (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Afin d'assurer la continuité de service, le recours à des agents contractuels semble indispensable. Les besoins des différents services ont été identifiés comme suit :

Service Enfance :

1 adjoint territorial d'animation en CDD saisonnier 35h du 01/09/2023 au 31/12/2023

2 adjoints territoriaux d'animation en CDD pour accroissement d'activité 30h du 08/07/2023 au 30/09/2023

1 adjoint technique territorial en CDD pour accroissement d'activité 32h du 08/07/2023 au 30/09/2023

1 adjoint territorial d'animation en CDD Saisonnier 33h30 du 01/07/2023 au 31/08/2023

CLSH vacances d'été :

3 animateurs/animateuses en contrat d'engagement éducatif pour une durée de 3 semaines

4 animateurs/animateuses en contrat d'engagement éducatif pour une durée de 2 semaines

3 animateurs/animateuses en contrat d'engagement éducatif pour une durée d'une semaine

1 adjoint de direction en contrat d'engagement éducatif pour une durée de 5 semaines (4 jours par semaines)

Cantine :

1 adjoint technique en CDD pour accroissement d'activité 35h du 08/07/2023 au 30/11/2023

1 adjoint technique en CDD pour accroissement d'activité 26h du 01/09/2023 au 29/02/2024

Services techniques :

1 adjoint technique en CDD saisonnier 35h du 01/07/2023 au 31/08/2023 pour l'entretien des locaux

1 adjoint technique en CDD pour accroissement d'activité du 08/07/2023 au 31/08/2023 pour l'entretien des locaux et la cantine

1 adjoint technique en CDD Saisonnier 35h du 01/09/2023 au 30/11/2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il ne s'agit pas d'embauches mais de renouvellements de contrats.

Approuvé à la majorité (6 contre : Louis-Alain BARTHELEMY, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Denis HAN, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE et Claude VIGNES).

Délibération n°2023-041 : Création d'un poste non permanent- Contrat de projet (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Le Maire propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique B afin de mener à bien le projet suivant :

Prise en charge, évaluation et propositions d'amélioration du service enfance de la commune d'Aubignan en lien avec les différents acteurs (élus, agents, membres de l'éducation



nationale, administrés...):

- Responsable du service enfance : encadrement des équipes du service enfance.
- Prise en charge du service et diagnostic.
- Travail sur les modalités d'accueil des enfants pendant les temps périscolaires et extra-scolaires (conditions d'accueil, tarifs...)
- Travail sur une organisation efficiente du service (temps de travail, organisation des différents services, transversalité...)

Le contrat sera conclu pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse si le projet n'a pas été mené à son terme. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Il prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel il a été conclu.

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée.

L'emploi sera exercé à temps complet et sera classé dans la catégorie hiérarchique B (équivalent rédacteur territorial ou animateur territorial)

L'agent devra justifier d'un diplôme de directeur de centre de loisirs ou d'un BPJEEPS ou de tout diplôme nécessaire à l'exercice des fonctions qui lui seront confiées.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum de 587 correspondant à l'indice majoré maximal de la grille indiciaire du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

La rémunération ainsi que le régime indemnitaire seront déterminés en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il ne s'agit pas d'une augmentation des effectifs par la création de ce poste. Le directeur du service enfance n'exercera plus ses fonctions de directeur à compter du mois de juillet pour des raisons personnelles. Il souhaite redevenir animateur à la place d'un CDD animateur qui ne sera pas renouvelé. Pour prendre la direction du service enfance, la commune avait pensé à Alexandre Manzi, mais celui-ci souhaite un peu de temps pour prendre cette responsabilité. Le directeur du service enfance assurera ses missions et sera chargé de réorganiser le service et de voir ce qui pourrait y être amélioré.

Approuvé à la majorité (7 contre : Louis-Alain BARTHELEMY, Guillaume CAPIAN, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Denis HAN, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE et Claude VIGNES).

Questions diverses

Mise en ligne des procès-verbaux sur le site internet de la commune

Séance levée à 19h35

Procès-verbal approuvé en conseil du municipal du 23 mai

2023, certifié conforme et publié le 24 mai 2023.

La secrétaire de séance, Corinne Vendran

Le Maire, Siegfried Bielle



Aubignan en avant

(Liste d'opposition)

Chères Aubignanaises, Chers Aubignanais,
Nous espérons que vous avez passé un bel été, que vous avez profité des festivités et des commerces de notre village. Nous vous souhaitons aussi une bonne rentrée, en particulier à nos écoliers. Car voici venir l'automne, les vendanges, les retrouvailles des camarades de classe et les activités des associations. Mais aussi, bien avant les feuilles des platanes, ce sont les feuilles des impôts locaux qui nous tombent dessus. Les contribuables d'Aubignan découvrent le triste cadeau de rentrée de la municipalité : une augmentation de 7% des impôts locaux. Le maire vous jurera ses grands dieux que c'est l'augmentation décidée par l'Etat et que lui n'y est pour rien, qu'il n'a pas augmenté les taux. C'est un double mensonge : déjà l'année dernière, avec ses deux premiers adjoints, il avait voté l'augmentation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en catimini à la CoVe. Et cette année, il a rejeté avec mépris notre proposition de diminuer un peu les taux de la taxe foncière et de la TEOM pour vous garantir une pause fiscale.

Alors, avec des impôts qui augmentent, avez-vous le sentiment que le service public s'améliore?

Ce n'est sûrement pas le sentiment des parents d'élèves pénalisés par le « portail famille », qui vont payer le ticket de cantine 6 € quand ils devront faire face à un imprévu, sans parler de la suppression des activités périscolaires. Et toujours pas de plan d'action pour une école dont les effectifs augmentent en proportion de l'urbanisation galopante que le maire n'a pas le courage de maîtriser.

La circulation est chaotique dans la traversée de notre village, aggravée par les changements de priorité absurdes. Plutôt que prendre le problème à bras le corps, la municipalité se contente de mesurette. Un nouveau point de vigilance: la CoVe veut se débarrasser du camping d'Aubignan dont elle est propriétaire au prétexte qu'il lui procure moins de recettes que par le passé. Là encore, le maire et ses deux adjoints baissent docilement la tête, alors que leur rôle devrait être de défendre ce bel outil touristique de notre village. La mairie va-t-elle se battre pour reprendre et continuer à faire vivre notre camping ? Espérons-le !

Notre rôle pour Aubignan est d'aiguillonner le maire et sa majorité, pour qu'ils se réveillent et déploient pour notre village le même dynamisme qu'y mettent les Aubignanais au quotidien. Nous les jugerons aux résultats.

Marie THOMAS de MALEVILLE, Gaëlle CROQUINGUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY, Marc THIEBAULT, Claude VIGNES

Médical et paramédical

Sage-femme à domicile

Florence Blum-Genetay 06 62 56 29 54

Infirmières

CABINET YANNICK PIANE 04 90 28 14 97
(Anciennement Gontier Recordier) Transfert d'appels sur portables
Yannick Piane 06 66 39 96 55
Alice Abeille 06 67 48 16 67
Annabel Touati 07 87 60 45 72

CABINET PASCUSI ET FLORET LEYDIER 04 90 12 84 26
Bénédicte Pascusi 06 63 97 47 01
Emilie Floret Leydier 06 72 79 80 54

CABINET APPLANAT, BOISSIER, RIGAUD 04 90 37 14 36
Christelle Applanat 06 15 24 21 42
Vanessa Boissier 06 13 07 16 49
Nathalie Rigaud 06 07 75 38 86

CABINET ROUDET ET MOLLARD 04 90 62 73 62
(transfert d'appels sur portables)

Chirurgiens Dentistes

Stéphane Pierquin 04 90 62 75 26
Timo Lansj 09 83 43 38 00

Masseurs Kinésithérapeutes

Cabinet de kinésithérapie 04 90 62 70 69
Guillaume Laurini, Thierry Dulauroy,
Frédéric Fayolle, Francois Villier,
Emmanuelle Godchaux Dejardin 06 81 36 14 17
Guillaume Dejardin 06 81 78 91 27

Ostéopathes

Thierry Dulauroy 06 13 45 32 43
Sébastien Geugnon 06 37 17 28 75
Stéphane Beaume 06 61 79 76 69

Ostéopathe à domicile

Laurent Batard 06 87 15 66 82

Pédicure - Podologue

Aurélien Charpier 04 90 62 76 79

Orthophoniste

Anne Doll 09 81 41 70 17
Julie Colmard 06 23 32 05 35

Audio prothésiste

Catherine Frébutte 04 90 62 75 02

Psychologue clinicienne

Isabelle Duvinage 07.76.79.18.42

Pharmacie

Dubail 04 90 62 61 46

Opticien Lunetier

Marie-Pauline Meynaud 04 86 71 58 53

Ambulances

Ambulances Lacuesta 04 90 35 61 18
Taxi « D7 Taxi Comtat-Ventoux-Provence » 06 20 25 57 52

Matériel Médical

Guesdes Médical 04 90 46 51 04

Vétérinaire

Artagnan Zilber 04 90 62 76 27

Les permanences

Sécurité Sociale : Une urne est à la disposition du public à la Mairie pour dépôt des feuilles de remboursements.

Assistance Sociale : 2^{ème} mardi de chaque mois à la Mairie. Prendre rendez-vous au 04 90 10 19 12 au préalable.

L'AMAV (Association de Médiation et d'Aide aux Victimes) confidentiel et gratuit : 1^{er} vendredi du mois en mairie de 14h à 17h. Sur rendez-vous au 04 90 86 15 30.

Protection Maternelle Infantile : 1^{er} mardi de chaque mois. Renseignements à l'espace départemental des Solidarités de Carpentras. Tél. : 04 90 63 95 00.

Relais Assistantes Maternelles et Assistantes maternelles agréées : Le dernier vendredi matin de chaque mois au CLSH maternel. La liste des assistantes maternelles est disponible auprès du service petite enfance de la CoVe. Renseignements : Laura Cassar - Tél. 04 90 67 10 13 ou à l'accueil de la Mairie 04 90 62 61 14.

Opération façades : SOLIHA84 le 3^e jeudi après midi de chaque mois dans la salle des mariages.

Architecte conseil : Claude Commune reçoit 2 fois par mois en mairie le matin. Prendre rendez-vous auprès du service de l'urbanisme au 04 90 62 36 42.

Conseillère départementale : Marie Thomas de Maleville reçoit à Aubignan sur rendez-vous au 04 90 16 14 37

Services Publics

Mairie 04 90 62 61 14
(du lundi au vendredi 8h30-12h00/13h30-17h00)

Agence postale 04 90 62 61 14
(du lundi au vendredi 10h-12h00 / 13h30-16h00)

CCAS 04 90 62 74 10

Services techniques municipaux 04 90 62 72 22

Police municipale 04 90 62 62 22

Bibliothèque municipale 04 90 62 71 01

Service Enfance 04 90 37 08 95

CLSH "Les Petites Canailles" 04 90 65 55 86

06 88 16 99 82

Service d'astreinte funéraire 06 88 16 99 19

06 99 31 14 59

Ecole maternelle 04 90 62 72 34

Ecole élémentaire 04 90 62 61 19

Crèche Intercommunale "Les Petitous" 04 90 62 65 96

EHPAD 04 90 62 61 42

Paroisse d'Aubignan 04 90 62 61 16

Gendarmerie de Beaumes de Venise 04 90 62 94 08

Déchetterie 06 10 76 36 36

La CoVe 04 90 67 10 13

CITEOS (éclairage public défaillant)

Numéro vert gratuit 0 800 39 18 48

Renseignez le n° du réverbère défaillant lors de votre appel

SUEZ (eau) : service clients 09 77 408 464

service d'astreinte 09 77 401 136

Urgence sécurité GAZ 0800 47 33 33

Numéro de dépannage d'urgence Enedis : en cas de panne de courant du réseau électrique général, de dysfonctionnement du compteur ou d'un compteur défectueux 0972 67 50 84

Autres services

Taxi « D7 Taxi Comtat-Ventoux-Provence » 06 20 25 57 52

Taxi Anari 06 24 27 54 52

L'histoire d'Aubignan vue par les Aubignanais

Lors de notre précédent numéro, nous vous invitons à vous replonger dans vos mémoires pour nous livrer les pépites qui forment l'histoire de notre village.

«La mémoire d'un village est aussi portée par l'histoire de son activité économique.

Se souvenir de la boucherie Meffre, à quelques mètres de la Mairie dans la Rue de Baroncelli de Javon c'est rappeler que les commerces ont donné vie en son temps à des quartiers exclusivement aujourd'hui résidentiels, commerces installés depuis principalement sur la grande avenue qui traverse le village. On aurait pu citer la boulangerie Lamailoux, Henri le coiffeur, la famille Lyon qui a donné une dimension plus développée du métier de boucher tout en occupant également une place centrale dans le village et son activité. Chaperon, Haud, Bessac, Rame, Capian et bien d'autres, rappellent cette intensité commerçante et artisanale locale. Que sur les remparts, un homme employait tout son savoir-faire dans l'art de la fabrication du matelas et de sa restauration, c'est rappeler que le temps de l'artisanat, des vieux métiers, de la proximité a préexisté à celui de la consommation, la domination des «Grandes Surfaces» ou le développement des périphéries des villes et villages. Sur le même registre on aurait pu mentionner la Mercerie d'Arlette, la Cordonnerie Masse, la Boutique de Marguerite Arnoux dont la terrasse accueillait le soir les veilleurs, dignes descendants des veilleurs se réunissant dans les fermes pour partager des moments d'échange tout en s'affairant sur la récolte du jour. Qu'il y ait eu une droguerie, une pharmacie ou encore un restaurant dans la rue de La Porte de France nous démontre qu'Aubignan a su entretenir une réelle vie économique suffisamment diversifiée pour permettre aux aubignanais de vivre dans le village, de s'y rencontrer, entre la boulangerie et la boucherie, l'atelier de Sandoz mémorable ancêtre des Cycles du Ventoux où Benjamin Chastel entretient vaillamment la mémoire de son illustre grand-père, journaliste historien qui s'est tant passionné pour notre village et son histoire. Bien d'autres commerces et artisans ont donné à notre village, à chaque époque de son histoire plus ou moins récente, de solides liens sociaux, un goût du vivre ensemble dont certains éprouvent aujourd'hui de la nostalgie. Nous vous proposons

de cartographier cette histoire économique locale, la trace d'une implication forte de la population active dans l'activité économique, ces initiatives des aubignanais pour les aubignanais. Nous savons que les exemples cités ne sont qu'une vision récente et très incomplète de ce qu'ont été le commerce et l'artisanat dans Aubignan. Vous avez des souvenirs, des informations, d'anciennes implantations de magasins, ateliers, de leurs tenanciers, des histoires qu'ils ravivent dans votre mémoire, contactez-nous, partageons-les et faisons-en profiter le plus grand nombre. Rappelez-vous cette vie économique, cette vie de village, la vôtre, celle de vos parents, de vos grands-parents et faites-en profiter les aubignanais d'aujourd'hui pour leur dire que ça a été votre histoire, celle des aubignanais. Et puis si nous nous projetons un peu vers le futur, à l'automne 2024, nous célébrerons les 80 ans de la Libération de la France. Là aussi, vos souvenirs d'enfants pour nos plus anciens, tout ce que vous avez entendu de vos parents et grands-parents sur cette période si importante pour notre pays et son devenir, les quelques écrits, photos que vous aurez glanés, tout cela nous aidera à participer ensemble à ce pan de notre mémoire collective. Nous comptons sur vous et vous en remercions par avance. Richard, Eric et Thierry au 06 85 31 75 16 - thierry.s@situaction.fr

Répondez à nos questions: Quels commerces ont existé dans la rue de Baroncelli de Javon (Photo N°1); où a été prise la photo N°2 et qui tenait cette boulangerie?

